

## TALENCE

# La zone bleue gagne du terrain

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, la commune de Talence a augmenté le nombre de rues situées en zone bleue, sans toucher au périmètre du stationnement payant. Un choix qui semble convaincre les riverains

**Christine Morice**  
c.morice@sudouest.fr

Quelle chose a changé, début octobre, dans une quarantaine de rues de Talence, dans le secteur de la Médoquine, à proximité du cours Gallieni, de la place de la Victoire-14-18 et dans le quartier du lycée : un marquage au sol témoigne désormais de l'extension de la zone bleue en matière de stationnement.

Rue Edison, cet habitant confirme qu'il s'est vite rendu compte du changement : « C'est plus facile pour se garer, les voitures ventouses ont disparu. Je plains ceux qui venaient stationner ici des journées entières, je me demande comment ils font à présent. »

Son voisin est sur la même longueur d'onde : « Nous au-

longues périodes. » Seul un automobiliste de passage rouspète, il évoque une atteinte à sa liberté et le risque d'être verbalisé.

## « Choix politique »

La zone bleue est un choix politique. Je sais qu'elle remporte généralement l'adhésion de la population », déclare pour sa part le maire de Talence Emmanuel Sallaberry (SE), qui a travaillé sur le dossier avec son adjoint François Jestin. « Elle est parfois perçue comme quelque chose d'un peu ancien, mais ce dispositif est en fait très moderne, puisqu'il permet de ne pas élargir le périmètre du stationnement payant tout en régulant les choses. Mais pour qu'elle fonctionne bien, il faut que des contrôles réguliers aient lieu. »

Petit retour en arrière : le stationnement payant a été institué en 2015 à Talence dans des secteurs commerçants ou voisins du tramway, en centre-ville et près de la barrière Saint-Genès. Les premières zones bleues sont arrivées en 2018 (sur le secteur du cours Gallieni, celui de Cauderès, de Bagatelle et du Bijou). Leur périmètre a été une première fois



**Rue Edison, par exemple, il faut désormais utiliser le disque pour stationner une heure et demie en zone bleue en toute légalité lorsque l'on est de passage.** C.M.

usagers du tramway ou de certains bus menant à la gare de Bordeaux. »

## Les commerçants ravis

La zone bleue offre aux riverains la possibilité de stationner deux véhicules gratuitement et sans limitation de durée après avoir effectué les démarches nécessaires. Une offre particulière vise les professionnels. Les automobilistes de passage doivent utiliser un disque pour bénéficier d'une

heure et demie de stationnement en toute légalité.

Barrière de Pessac, Joël Valée, président des commerçants, est enthousiaste : il estime que la zone bleue est une bonne chose pour le commerce de proximité. « Les gens ont le temps de faire leurs courses tranquillement, sans stresser et les habitants ont de la place pour se garer devant chez eux. J'aimerais que ce soit la même chose à Bordeaux ! », lance-t-il.

rons moins de galères au quotidien ! Auparavant, certaines voitures, parfois immatriculées hors de Gironde, paralysaient le stationnement sur de

« Ce dispositif peut paraître ancien, il est en fait très moderne »